

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 52 (1914)
Heft: 5

Artikel: Gavotte et menuet
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-210179>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 03.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Mais il était écrit dans la destinée que l'effigie de l'ours de Berne devait définitivement disparaître des bords du Léman et que le Pays de Vaud serait incorporé à la République une et indivisible en attendant de devenir le canton du 14 avril 1803.

Le 8 février, un courrier extraordinaire avait apporté de Paris le projet de constitution de la République helvétique une et indivisible. Plusieurs exemplaires en étaient distribués au sein de l'Assemblée qui, le lendemain, acceptait avec enthousiasme les textes préparés par Ochs et revus par le Directoire :

« La chute de l'oligarchie de Berne et de ses compagnes n'est plus douteuse. La formation du Pays de Vaud en République indépendante et la révolution de Basle étaient des préliminaires indispensables... » écrit de la Harpe.

C'est ici qu'il faut bien s'entendre. Cette république indépendante a-t-elle été « proclamée » jusqu'à présent par quelqu'un d'autre que le Comité de Réunion ou l'acte de l'Assemblée provisoire que nous avons transcrit et qui porte la date du 24 janvier lui équivalait-il en bonne et due forme ?

« Depuis le jour où, après avoir proclamé leur indépendance » les représentants des Vaudois se réunirent pour assurer le bonheur général, aucun jour (il s'agit du 9 février) n'offrit un plus grand intérêt. 9^{me} février, tu resteras à jamais dans nos cœurs... » (Page 47 du Bulletin de 1798).

Encore une fois, rien dans les procès-verbaux et toutes les autres pièces que nous avons consultées n'indique que l'Assemblée provisoire ait, antérieurement à cette date, du 9 février, « proclamé l'indépendance du Pays de Vaud ». Nous savons que le 10 février, c'est-à-dire une fois le projet de constitution de la République helvétique une et indivisible adopté, une nouvelle proclamation intervient qui, cette fois, dissipe toute équivoque et prouve qu'on veut en finir et qu'on le dira carrément. La pièce définitive du procès débute par ces mots, et sous ce titre :

« Proclamation formelle de l'indépendance du Peuple vaudois.

» L'Assemblée représentative du Pays de Vaud, cédant à un mouvement spontané et voulant confirmer plus solennellement sa volonté déjà prononcée depuis longtemps a proclamé avec enthousiasme : L'INDÉPENDANCE DU PEUPE VAUDOIS : (Voir Protocole des séances et Bulletin). Chose curieuse, Verdeil qui aurait dû reproduire ces lignes et mentionner le fait (tome III, p. 286 et suivantes) n'en a rien fait, il donne tout au long pourtant le récit de ce qui se passa les 9 et 10 février.

Si les Vaudois font bien de célébrer le 24 janvier comme la date où ils déclarèrent, sur la place publique, dans des cortèges, la cocarde verte à la boutonnière, et sous les yeux bienveillants de leurs députés en train de mûrir leur résolution, vouloir s'émanciper de la tutelle bernoise, ils ne doivent pas oublier non plus les dates importantes des 9 et 10 février, du 10 février surtout, puisque c'est ce jour-là que l'autorité légale ou extra légale consacre par un vote mémorable l'indépendance du Pays de Vaud, tel que cela ressort des documents renfermés aux Archives. Il semble que le Vaudois, né bon enfant et aussi un peu roublard se soit dit : D'accord, nous ne voulons plus de Berne, mais n'allons pas plus vite que les tambours : on arrivera à temps.

L. MOGEON.

Le nouveau pasteur. — Alo, François, comment que ça va, avec votre nouveau pasteur ?

— Oh ! bien voilà... il est bien genti ; mais y nous paraît un peu porté sur la religion. E.

* C'est nous qui soulignons.

Gavotte et Menuet. — Emile Frey, op. 10. No 1, Gavotte. — No 2, Menuet pastoral. — Pour piano 2 mains. Fœtisch Frères (S. A.) éditeurs.

Deux morceaux qu'une pensée ingénieusement électorale a dictés ; une pensée qui ne cherche dans le style ancien qu'un ton de bonne compagnie ; une pensée qui a su retenir de la technique moderne juste de quoi jeter quelque imprévu dans son expression.

Ces deux morceaux attendrissent les anciens et amusent les jeunes. Ajoutons qu'ils ne sont pas seulement l'œuvre d'un musicien cultivé, mais d'un pianiste. Les jeux du contrepoint y sont aussi des jeux de timbres, qui font que tout y sonne clair et facile.

LA SAOCESSE AO « TZERGOTZET »

La discussion continue entre les deux cloches. Il semble résulter jusqu'ici, des divers avis exprimés, que la saucisse au foie et aux choux avec le poireau l'emporte dans le nord et l'ouest du canton, alors que l'est et le littoral du Léman appartiennent à la saucisse à rôti et aux châtaignes.

De plus, des renseignements que nous ont donnés nos fidèles correspondants patois : « Marc à Louis » et M. Octave Chambaz, à Rovray, en qui nous avons aussi toute confiance, on peut déduire que, dans le Jorat « lausannois » et dans la contrée d'Yvonand, le mets en question, qui est certainement connu, n'est pas désigné sous le nom de « tzergotzet ».

Voici les nouvelles lettres que nous avons reçues à ce sujet. Nous les publions dans l'ordre chronologique :

Bâle, 20 janvier 1914.

Messieurs les rédacteurs,

Grande a été ma surprise de constater que vos deux correspondants patoisants ignorent le sens de « tzergotzet ». Bien que né et élevé à Lausanne, j'ai connu dès mon enfance ce mot qu'on employait couramment chez mes parents ; je l'ai retrouvé à Paris dans la bouche de compatriotes ; il est familier à tous nos Vaudois de Bâle, et justement samedi prochain notre Cercle Vaudois se prépare à célébrer le 24 janvier par le « tzergotzet » traditionnel.

Le tzergotzet est notre mets national : le poireau cuit en purée, avec des pommes de terre, et dont on relève le goût en y faisant cuire aussi de la saucisse aux choux ou au foie.

N'ayant pas à ma disposition les matériaux nécessaires, je ne puis vous indiquer le domaine exact de ce mot. M. le professeur Gauchat le fera sans doute ; sans vouloir rien garantir, je crois qu'il est connu dans la Vallée de la Broie et le Gros de Vaud.

La « saocesse aô tzergotzet » désigne donc de la saucisse cuite dans du poireau, de même qu'on dit du mouton aux raves, de la poule au riz, etc.

Agréez, etc.

A. ROSSAT,

prof. à l'Ecole réelle supérieure.

Strasbourg, le 20 janvier 1914.

Messieurs les Rédacteurs
du Conteur vaudois,
Lausanne.

Dans le n° 3 du 17 janvier du Conteur, on demande des explications au sujet du terme « tzergotzet ».

Dans le Glossaire veveysan, faisant partie de mon ouvrage « Vevey d'autrefois », je définis le mot Tzergoset ou Tzargotzet ou Schargochet tel qu'on l'employait dans le district de Vevey il y a 50-60 ans, par « mets de légumes et de châtaignes ».

En effet, le tsargotzet de mon jeune temps était un plat de choux agrémenté de châtaignes cuits ensemble que l'on consommait généralement avec de la saucisse à griller ou encore avec un morceau de « bâcon », mais l'accompagnement de ces viandes n'a rien à voir avec la définition du « schargochet ».

C'était un aliment éminemment « bouratif » dont les estomacs d'alors s'accommodaient mieux que ceux d'aujourd'hui et qui ne saurait faire partie du régime diététique en honneur chez certains médecins de Lausanne ou à Valmont.

Quant à moi, petit garçon de ce temps-là, ce mets me répugnait plutôt, car il était fort lourd surtout

accompagné de lard très gras tel qu'on le goûtait autrefois.

Dans les contrées des « pives », Jorat et Gros de Vaud, où les châtaignes n'étaient pas d'une consommation courante comme aux bords du lac, il n'est pas étonnant qu'on ne connaisse pas le tsargotzet qui n'aurait, je crois, d'autre rapport avec le « trabetsset » que parce qu'on « couillait » le porc qui donnait les saucisses à griller sur le trabetsset.

J'espère que ces quelques mots vous permettront d'éclaircir vos questionneurs de Lausanne et de Rovray et je saisis l'occasion de vous recommander la lecture de « Vevey d'autrefois » (librairie Loetscher, à Vevey), signé Vibiscus.

Recevez, Messieurs, nos cordiales salutations.
F. PASCHOUD.

Buchillon, le 20 janvier 1914.

Messieurs les rédacteurs du Conteur,
Lausanne.

Dans la contrée de Vallorbe, nos aïeules excellaient dans la préparation d'une purée de poireaux et de pommes de terre, dans laquelle elles faisaient cuire une délicieuse saucisse.

Ce mets, bien vaudois, était le tzergotzet, et comme on dit une « poule au riz », on disait alors une saucisse au tzergotzet.

Apparemment, la formule de fabrication de cette saucisse est aujourd'hui perdue.

Si mes souvenirs sont exacts, voici comment procédait ma grand'mère (née en 1786), quand, vers la Noël, on tuait *lou cayon* :

Elle prenait le foie, les poumons et le cœur et de la viande maigre, les « couennes » du lard cuites et une petite quantité de choux marbrés, bouillis.

Le tout finement haché avant le mélange et savamment assaisonné et dosé. Puis, suspendues dans la vieille cheminée de bois, les saucisses étaient fumées au genièvre.

Voilà, je crois, la simple explication de la saucisse au tzergotzet ou en patois vallorber tzer-goutzet.

Agréez, etc.

H.-F. GLARDON.

Couvet, le 21 janvier 1914.

Mon cher Conteur,

J'ai lu avec intérêt dans ton numéro 3, du 17 courant, les correspondances se rapportant au mot tzergotzet.

A mon avis, ce mot tzergotzet désigne un plat rustique, un *papet* aux poireaux et pommes de terre, qui se mange généralement avec de la saucisse au foie ou aux choux.

Ce débat m'a rappelé une petite aventure de mon enfance.

J'étais allée un jour, à l'heure de midi, chez un surnommé *Foumâ*, d'Etagnières. Celui-ci était assis devant une assiette de soupe aux poireaux, très épaisse, et, je l'entendis s'écrier :

« Mamâ ! est-le dau tzergotzet aô bin dé la soupa ? »

Cette petite anecdote me paraît résoudre la question au double point de vue de la désignation du mot tzergotzet, et de la région où il est employé.

Salutations très cordiales de votre vieille abonnée.

C. DUBIED.

Crissier, le 21 janvier 1914.

Mon cher Conteur,

Voici deux mots qui contribueront, j'espère, à éclaircir la signification du mot patois tzergotzet :

Une bonne vieille femme nous disait souvent, lorsqu'on avait du poireau pour le dîner :

« Vo z'ai dau tzergotzet. »

Elle nous racontait que chez eux — à Morrens — dans son jeune âge, ce mot était déjà peu employé, mais que quelques vieilles personnes n'en avaient pas d'autre pour désigner le poireau.

Eug. Bussy.

Greffier de Paix du cercle de Romanel.

Apples, le 22 janvier 1914.

Au Conteur Vaudois, Lausanne.

Le vocable tzergotzet est très connu chez nous, non pas seulement comme espèce de saucisse, mais il a un sens beaucoup plus étendu. Il s'adapte à ces petits soupers fins que, malheureusement, beau-